

# SEPTEMBRE 2020

## APPEL A CANDIDATURE RELATIF AUX MANDATS VACANTS

Vous êtes membres d'une association de patients et de proches, vous possédez une expertise de vécu et vous souhaitez relayer, vous souhaitez défendre le point de vue des patients et agir pour une culture des soins qui prend en compte l'expertise de vécu des patients ?

Voici les mandats vacants en cette rentrée de septembre :

### Mandats vacants

Commission Fédérale « Droits du patient » : effectif et suppléant	
Niveau	Fédéral
Contexte	Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient (art. 16) Les patients ont été très mobilisés et engagés pour que cette loi voit le jour. Les débats parlementaires ont porté sur la responsabilité médicale (erreurs médicales) et les droits du patient. Avant même la création de la LUSS (en 1999), les patients ont fait entendre leur voix. LUSS et VPP sont actifs depuis le début de cette Commission, avec une attention aux thématiques santé mentale et maladies rares. Récemment, travail sur les médecins-conseil et les maisons de repos.
Mission	« Collecter les données nationales et internationales ; formuler des avis sur demande ou d'initiative ; évaluer l'application des droits fixé dans la loi ; évaluer le fonctionnement des fonctions de médiation ; traiter les plaintes relatives au fonctionnement d'une médiation » (cf. art 16 par. 2, loi du 22 août 2002)
Compétences requises	Une bonne compréhension du néerlandais
Fréquence des réunions	1 réunion par trimestre
Personne de contact	Bernadette Pirsoul et Fabrizio Cantelli

Conseil Consultatif Bruxellois Francophone (CCBF) – section « Promotion de la santé »	
Niveau	Commission Communautaire Française (COCOF)
Contexte	Un nouveau décret « promotion santé bruxellois » a été adopté en 2016 (COCOF), suivi par un Plan stratégique (2017).
Mission	Rendre des avis, d’initiative ou sur demande du Ministre. Souligner l’approche participative, le regard usager/patients et la réduction des inégalités de santé en intégrant santé, social, logement...
Compétences requises	Intérêt pour une approche globale/large de la santé (inégalités, précarité,...), connaissance du territoire bruxellois
Fréquence des réunions	Une réunion par mois
Personne de contact	Carine Serano ou Dominique Rozenberg

Comité de patient du CHU de Liège	
Niveau	Local
Contexte	Le Comité de patients est appelé à collaborer activement et positivement avec le CHU de Liège à l’amélioration de la relation entre les patients et l’hôpital en s’appuyant sur l’expertise et le regard particuliers des patients qui le composent. La LUSS bénéficie de deux sièges au sein de ce comité, l’un est occupé par Claire Servais, membre de l’équipe de la LUSS et référente de l’antenne de Liège.
Mission	Rendre des avis, amener une dimension collective aux débats (en lien avec le vécu de l’association de patients)
Compétences requises	Être patient au CHU de Liège
Fréquence des réunions	4x/ans + éventuellement la participation au groupe patient qui est liée au comité (1x/mois mais non obligatoire)
Personne de contact	Claire Servais

Commission subrégionale de l'AVIQ branche handicap de Liège	
Niveau	Local et Régional - Aviq
Contexte	La Commission subrégionale de Liège centre son action sur l'identification des besoins des personnes en situation de handicap, notamment en matière d'intégration. L'objectif de la Commission est de mobiliser les partenaires locaux vers une amélioration de l'inclusion sociale de toute personne en situation de handicap. La LUSS bénéficie de deux sièges au sein de la commission, l'un est occupé par un membre de l'équipe.
Mission	Rendre des avis, Participer aux débats, apporter l'expertise patient/usager au sein de la commission
Compétences requises	Être concerné par la problématique du handicap
Fréquence des réunions	4X/an et facultativement participation aux groupes de travail liés à la commission
Personne de contact	Claire Servais ou Carine Serano

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT ET D'OCCUPATION D'UN MANDAT

Occuper un mandat, c'est relayer la voix des patients pour faire bouger les lignes, c'est permettre aux premiers concernés, les patients, d'être acteurs de leur santé, c'est améliorer leur qualité de vie et défendre l'accès et la qualité aux soins pour tous.

Occuper un mandat, c'est s'engager à défendre un point de vue « patient » construit sur base d'une expertise de vécu, et consolidé collectivement. C'est aussi adhérer aux valeurs de la LUSS.

Occuper un mandat, c'est aussi se tenir informé et se préparer aux réunions, se concerter avec l'équipe de la LUSS et/ou d'autres associations de patients, participer aux réunions d'intervision et aux formations pertinentes.

Vous serez accompagné par un référent membre de l'équipe de la LUSS, qui aura pour mission de soutenir, coordonner et veiller à la mise en place de bonnes conditions pratiques et de participation.

Pour occuper un mandat, il est important :

- d'avoir une légitimité d'expertise de vécu (être concerné par une maladie, un handicap ou être proche d'un malade chronique ou d'une personne porteuse de handicap) ;

- d'être en mesure de représenter un avis commun issu d'une réflexion collective et concertée, et être en capacité de mise à distance de sa propre pathologie ou problématique ;
- être membre d'une association de patient adhérente/membre de la LUSS.

### Intéressé par un mandat : voici les étapes

Vous pouvez manifester votre intérêt à occuper un mandat en nous envoyant un mail d'intérêt à l'adresse [luss@luss.be](mailto:luss@luss.be), afin d'être repris dans la réserve de recrutement. N'hésitez pas à prendre contact avec la personne de contact indiquée dans les tableaux ci-dessus afin d'obtenir toutes les informations utiles.

Lorsque vous êtes intéressés par un mandat vacant, vous pouvez poser votre candidature en envoyant une lettre de motivation, décrivant également votre expertise du vécu et vos compétences utiles (parfois indispensables) pour le mandat.

Votre candidature sera analysée par le responsable projet de la LUSS. Le choix final sera présenté au Conseil d'Administration de la LUSS pour validation finale. La décision finale vous sera communiquée après la décision du Conseil d'Administration.

Une fois la candidature acceptée, une convention sera signée, de commun accord, entre la LUSS, le mandataire et son association.

À la fin de votre mandat, une nouvelle procédure de recrutement sera initiée, afin de laisser l'opportunité à d'autres d'occuper ce mandat. Vous pourrez également repostuler si vous êtes intéressé.

#### LUSS asbl

Avenue S. Vrithoff, 123  
5000 Namur

✉ [luss@luss.be](mailto:luss@luss.be)  
☎ 081.74.44.28

#### Antenne Liège

Rue de la Station, 48  
4032 Chênée

✉ [luss.liege@luss.be](mailto:luss.liege@luss.be)  
☎ 04.247.30.57

#### Antenne Bruxelles

Rue Victor Oudart, 7  
1030 Schaerbeek

✉ [luss.bruxelles@luss.be](mailto:luss.bruxelles@luss.be)  
☎ 02.734.13.30

Avec le soutien de



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



INAMI



afmps  
agence fédérale des établissements et des pratiques de santé